

Le Saint-Laurent, patrimoine national

Pierre Cazalis et Gaston Déry

Numéro 757, juin 2012

L'eau du Québec entre nos mains

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/66546ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Cazalis, P. & Déry, G. (2012). Le Saint-Laurent, patrimoine national. *Relations*, (757), 19–20.

Le Saint-Laurent, patrimoine national

La reconnaissance de ce statut pourrait être l'assise politique et culturelle d'un développement éclairé du fleuve.

PIERRE CAZALIS ET GASTON DÉRY

Les Amérindiens l'appelaient *Magtogoek* et nos ancêtres, la mer. Quelle que soit son appellation, tous s'accordent pour le qualifier de majestueux. Le fleuve Saint-Laurent est une gigantesque porte d'entrée sur l'Amérique. Formidable outil de développement pour le Québec, il est aussi la voie qui nous ouvre au monde. Véritable pont vivant qui relie les Grands Lacs et l'océan Atlantique, de la source à la mer, il accompagne les activités économiques et socioculturelles des communautés côtières depuis des millénaires, et des millions de personnes en ont tiré leur subsistance.

Le Saint-Laurent suscite, depuis longtemps, l'intérêt des navigateurs, des géographes, des historiens, des peintres, des poètes et, depuis moins longtemps, celui des politiciens et des scientifiques de toute nature – biologistes, ingé-

niers, aménagistes. S'il semble aujourd'hui être l'objet de toutes les attentions, on a regretté jadis que le Saint-Laurent, élément dominant de nos paysages, de notre histoire, de notre économie et de notre culture, ait été négligé, insuffisamment étudié et souvent maltraité. Rappelons-nous les résultats désastreux des recherches et analyses sur son état sanitaire, dans les années 1970. En effet, il était alors impossible de connaître le nombre de municipalités et d'entreprises s'approvisionnant en eau dans le Saint-Laurent, ou y déversant leurs eaux usées.

De toute évidence – et fort heureusement –, la situation s'est améliorée. Aujourd'hui, plusieurs organismes en font leur sujet de préoccupations quotidiennes. Les responsables politiques ont entendu les appels des organisations citoyennes, des chercheurs et des responsables locaux. Qu'il s'agisse de la Politique nationale de l'eau, du Plan Saint-Laurent, des multiples lois et règlements adoptés pour protéger le fleuve et ses rives, celui-ci est maintenant l'objet de beaucoup de sollicitude et d'attention. Nous en sommes ainsi à la quatrième phase du Plan Saint-Laurent, qui a vu le jour en 1988. Il vise à contribuer à un développement durable qui favorise l'intégrité écologique, le

Les auteurs sont respectivement vice-président et président des Amis de la vallée du St-Laurent

gazières et surtout pétrolières, le temps et les ressources nécessaires au rétablissement des conditions environnementales et sociales satisfaisantes sont énormes. Pensons à la marée noire provoquée par l'incendie ayant ravagé la plate-forme Deep Water Horizon dans le Golfe du Mexique, en 2010. Or, il existe de par le monde un nombre inquiétant de « petites catastrophes » qui, sans avoir des conséquences aussi grandes, représentent autant de petites crises environnementales et sociales.

Pour contrebalancer la portée de ces risques, les promoteurs de l'exploitation des hydrocarbures font valoir tout l'intérêt des possibles retombées économiques. Devant les estimations des quantités disponibles – 1160 milliards de m³ de gaz naturel et 366 millions de m³ de pétrole (2,3 millions de barils) –, force est d'admettre le potentiel économique de ces projets. Toutefois, certains faits nous portent à être assez critiques quant à la nature collective des retombées envisagées. Que ce soit sur le plan des redevances que beaucoup considèrent trop peu élevées, ou encore sur celui de la vente à des intérêts privés des droits de forage sur l'île d'Anticosti par Hydro-Québec, il est normal de se demander si les Québécois auront leur part des revenus anticipés.

Par ailleurs, quelle est la pertinence d'extraire aujourd'hui ces ressources naturelles? Le débat reste à faire. En effet, nous savons que nous nous dirigeons vers un déclin

progressif des ressources planétaires en hydrocarbures. Devant cette situation, il serait normal de viser une exploitation au moment où les gains – économiques, mais pas seulement – seraient les plus importants. Or, le discours des promoteurs et des autorités publiques témoigne d'une volonté de procéder rapidement...

Enfin, on peut s'interroger sur la politique énergétique actuelle du Québec. Celle-ci justifie l'exploitation des hydrocarbures du Saint-Laurent au nom de deux arguments: d'une part, l'incertitude par rapport à la sécurité des approvisionnements de gaz et de pétrole et, d'autre part, le bilan énergétique positif de la province en matière d'énergie renouvelable. Le premier de ces arguments est hautement spéculatif et, de plus, la réponse la plus adéquate serait de réduire notre dépendance. Pour ce qui est du deuxième, s'il peut aider à nous convaincre à l'échelle de notre province qu'il faut nous assurer d'un meilleur contrôle sur ces ressources d'intérêt, il perd tout son sens lorsque situé à l'échelle planétaire. En effet, toute nouvelle source de pétrole ou de gaz naturel a comme conséquence d'ajouter une pression supplémentaire sur la production mondiale des gaz à effet de serre, indépendamment des bilans énergétiques positifs des États, pris isolément.

respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des collectivités et une gestion éclairée, concertée et intégrée du fleuve. Il s'agit d'un pas dans la bonne voie, car cela nous oblige à nous interroger sur notre responsabilité envers ses divers écosystèmes.

Comme composante centrale de sa géographie, le Saint-Laurent appartient au patrimoine collectif du Québec. Il a

toujours constitué un facteur déterminant de la pénétration du territoire, de son peuplement, de sa mise en valeur, de son développement. Il est un lieu identitaire pour les Québécois et les Québécoises. Il est la ressource naturelle de base du Québec, ressource renouvelable devant être gérée dans une perspective de durabilité. Or, la vie et la pérennité du fleuve dépendent d'un savant équilibre entre les besoins liés à ses différents usages : récréatif,

habitat, économique et sauvegarde des milieux naturels. Le fleuve appartient à tous, mais sans appartenir en propre à quelque groupe ou à quelqu'un. De ce fait, trouver cet équilibre n'est pas une mince tâche. Mais c'est une obligation individuelle et collective.

Rappelons que des initiatives, nombreuses et méritoires, ont été prises depuis deux décennies pour redonner au fleuve son intégrité, sa place et ses rôles dans la vie collective québécoise. Mais celles-ci sont encore trop peu cohérentes entre elles et récoltent trop peu d'appuis soutenus et d'envergure. Un signal fort est nécessaire. Il pourrait s'agir de sa reconnaissance comme « patrimoine national » du Québec, tel que proposé par les Amis de la vallée du Saint-Laurent en 2009.

La reconnaissance explicite de ce statut constituerait l'assise politique et culturelle d'un développement concerté, global, intégré, éclairé et mobilisateur du fleuve, consacrant son rôle comme richesse et ressource collectives. Elle justifierait, en outre, la prise en charge *collective* de ce développement, en lui donnant une portée identitaire essentielle, comme cela se manifeste dans les cas du Rhône, du Rhin ou du Yangzi Jiang.

S'inspirant de ces cas, le statut de « patrimoine national » justifierait diverses mesures dans les plans des MRC (municipalités régionales de comté) et des communautés métropolitaines riveraines. Pensons à l'introduction de dispositions spécifiques concernant l'aménagement des rives du fleuve et de ses affluents; à l'élaboration d'une politique gouvernementale de développement du cabotage sur l'ensemble du Saint-Laurent, incluant des moyens financiers pour l'aménagement ou le réaménagement des

infrastructures nécessaires au transport maritime international; au renforcement des plans et programmes de conservation environnementale des rivages et des îles, y compris des incitatifs légaux et fiscaux encourageant des pratiques et des usages favorables à la conservation et à la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains.

Le principe d'une telle reconnaissance a déjà été accepté par l'Assemblée nationale du Québec. Le 23 mars 2010, elle adoptait à l'unanimité la motion suivante: « Que l'Assemblée nationale du Québec confirme, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur, conformément à ce que recommande notre Politique nationale de l'eau. » Il reste à définir le modèle qui permettrait le mieux de mettre en œuvre ce statut de « patrimoine national ».

Comme disait le biologiste Claude Villeneuve: « Nous devons investir aujourd'hui tous nos efforts pour que *Mag-togoek* redevienne pour nos enfants le fleuve aux grandes eaux, généreux de ses bienfaits. Sachons aussi élargir notre action pour que le sort qu'il a connu ne soit pas celui de la planète tout entière. » ●

La vie et la pérennité du fleuve dépendent d'un savant équilibre entre les besoins liés à ses différents usages : récréatif, habitat, économique et sauvegarde des milieux naturels. Le fleuve appartient à tous, mais sans appartenir en propre à quelque groupe ou à quelqu'un.



Yvan LaFontaine, *Résurgence*, 2009, infographie, 62 x 78 cm